

# Et si votre voisin voit autre chose que vous... Vous le mettez à l'écart ?



© 2014, Centre de Recherche de la Santé de l'Université de Montréal. Tous droits réservés. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de l'auteur est formellement interdite. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de l'auteur est formellement interdite.

**ACCEPTER LES DIFFÉRENCES,  
ÇA VAUT AUSSI POUR LES TROUBLES PSYCHIQUES**

Avec le soutien financier de : Fondation de France, Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES), Délégation interministérielle à la Vieillesse (DVL), ACKISM, Psycom75, AGEF et ADH.



Fédération Nationale  
des Associations  
d'Usagers en Psychiatrie



Union Nationale des  
Amis et Familles de  
Malades psychiques



Association des  
Maires de France



Centre Collaborateur de  
l'Organisation Mondiale  
de la Santé - CCOMS Lille

[www.accepterlesdifferences.com](http://www.accepterlesdifferences.com)



# SOMMAIRE

## LE CONSTAT

Les préjugés concernant les troubles psychiques ont la vie dure.  
Les personnes concernées et leurs proches en subissent les conséquences.

P4

## UNE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION POUR QUE ÇA CHANGE !

Un message de tolérance innovant et commun à tous les acteurs.

P5

## DES ACTEURS TÉMOIGNENT

### **LA FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS D'USAGERS EN PSYCHIATRIE (FNAPSY)**

Elle considère que l'alliance entre les associations d'usagers, de familles, de professionnels et les élus est le meilleur moyen de lutter contre la stigmatisation.

P6

### **LA PRINCIPALE ASSOCIATION DE FAMILLES CONCERNÉES (UNAFAM)**

Elle estime que cette lutte contre la stigmatisation et cette alliance sont d'autant plus nécessaires que les personnes ayant des troubles vivent désormais essentiellement dans la cité.

P7

### **L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE (AMF)**

Elle confirme l'opportunité de toute action collective d'information et de sensibilisation sur le sujet.

P8

### **LE CENTRE COLLABORATEUR DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (CCOMS)**

Il souligne que l'expérience internationale va bien dans le sens de cette alliance entre les acteurs pour lutter contre la stigmatisation.

P9

P3

# TROUBLES PSYCHIQUES : LES PRÉJUGES ONT LA VIE DURE !

Une enquête nationale (1) du Centre Collaborateur de l'OMS, a montré que les troubles psychiques concernent environ 30% de personnes dans notre pays (anxiétés, dépressions, dépendance à l'alcool, aux drogues ou troubles psychotiques).

Près de 37% des français ont déjà pris des médicaments psychotropes et les troubles psychiques sont la première cause d'invalidité et la deuxième cause d'arrêt de travail (2).

**Personne n'est à l'abri d'un problème de santé mentale.** Chacun de nous connaît un collègue dépressif, un voisin alcoolique, un jeune homme schizophrène, une adolescente anorexique, un enfant phobique, une personne âgée démente...

Les conséquences de ces troubles sont importantes : arrêts de travail, perturbations familiales, altération des relations sociales, isolement, voire exclusion.

Depuis quelques années, notre regard change peu à peu, grâce notamment aux médias (télévision, radio, presse magazine) qui évoquent régulièrement certains troubles psychiques et leur traitement, Mais le problème n'est pas résolu pour autant.

**Les préjugés négatifs ont la vie dure.**

**Les personnes souffrant de troubles psychiques et leurs proches en subissent les conséquences au quotidien.**

L'image de la psychiatrie est complexe et contradictoire.

L'organisation des soins est mal connue de la population, des médecins généralistes et des médias. Les professionnels de la psychiatrie ont du mal à expliquer leur action et à travailler avec leurs partenaires dans la Cité.

Les élus sont souvent perplexes, voire démunis, face aux problèmes de santé mentale de leurs concitoyens.

Les faits divers, même s'ils sont très rares (3), relancent la dramatisation des questions liées aux troubles psychiques, les interrogations vis-à-vis des patients et du système de soins psychiatriques et réveillent un réflexe d'exclusion.

**Tout le monde est concerné par la santé mentale.**

1-Troubles mentaux et représentations de la santé mentale : premiers résultats de l'enquête Santé mentale en population générale. Etudes et résultats, n°347, Octobre 2004 - DREES - Ministère de la santé - CCOMS. (<http://www.sante.gouv.fr>)

2- Rapport CNAMTS octobre 2007

3- 95% des crimes sont commis par des personnes n'ayant pas de trouble mental grave (Senon, 2007). Par contre les patients psychiatriques sont 12 fois plus souvent victimes de crimes que la population générale, et 90% des suicides sont associés à des troubles mentaux (Lovell, 2005)



# UNE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION POUR QUE ÇA CHANGE !

Pour la première fois en France, une campagne nationale en faveur de la santé mentale est portée par les patients, les familles, les professionnels et les élus, afin de faire évoluer ces préjugés.

## « Accepter les différences, ça vaut aussi pour les troubles psychiques »

Un message de tolérance innovant et commun à tous les acteurs pour :

- **Sensibiliser l'opinion publique** à la question de la discrimination dont sont victimes les personnes souffrant de troubles psychiques et leurs proches.
- **Souligner les exigences d'une alliance de tous les acteurs** de la santé mentale : patients, familles, professionnels de santé et élus locaux.
- **Appeler au développement d'un partenariat innovant**, pour favoriser l'accompagnement et l'insertion des personnes ayant de troubles psychiques et lutter contre l'exclusion, la discrimination et la stigmatisation.

*[www.accepterlesdifferences.com](http://www.accepterlesdifferences.com)*

P5

## LE POINT DE VUE DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS D'USAGERS EN PSYCHIATRIE (FNAPSY)

La stigmatisation et la discrimination liées aux troubles psychiques sont extrêmement préjudiciables aux personnes qui en sont la cible, à plusieurs niveaux :

- **La prévention** : il est très difficile de détecter les troubles psychiques émergents, notamment par le manque d'information et de formation, entre autres, des médecins généralistes qui ont, pour la plupart, la même réaction devant la maladie mentale que la société dont ils font partie.
- **Les soins** : la stigmatisation de la psychiatrie fait que les personnes rejettent le diagnostic et n'entrent dans les soins que par l'urgence
- **les soins somatiques** : la discrimination dans ce domaine est très importante et grave pour la qualité et l'espérance de vie des personnes atteintes de troubles psychiques

Une campagne de déstigmatisation est indispensable dans notre pays, elle doit être accompagnée par des formations spécifiques et croisées auprès de tous les professionnels.

Le regard de notre société sur la maladie mentale doit changer.

**Tant que les malades seront rejetés par le corps médical, stigmatisés par une hospitalisation sous contrainte, en augmentation dans notre pays, dans de grands hôpitaux hors des villes, la stigmatisation, et sa compagne la discrimination, continueront leur triste travail.**

Les priorités dans notre pays pour lutter contre ces fléaux passent par la connaissance et la reconnaissance des troubles ; un circuit de soins repérable, connu des médecins travaillant en réseau ; une hospitalisation dans de petites structures près du domicile avec une architecture adaptée ; une réforme tant attendue des soins sous contrainte (avec une période d'observation de 72 heures et en cas de refus de soins, une décision du juge pour la privation de liberté). Un véritable suivi, en partenariat, comprenant une aide médicale, médico-sociale et sociale. Une politique de logement avec priorité d'accès aux logements sociaux. Enfin, une possibilité de suivi des soins somatiques, là où la discrimination se fait le plus sentir. C'est-à-dire tout simplement une politique de soins et d'accompagnement.

Tout cela ne pourra se mettre en place que si un soutien réel et permanent est donné aux associations d'usagers structurées.

Il est important que ce soit ces associations qui portent la parole des usagers, car deux travers nous guettent :

- La non reconnaissance de la parole de l'utilisateur « Ne l'écoutez pas il est fou »
- L'utilisation d'un usager bien connu par les services, et dont la parole n'est pas libre, soit qu'il veuille « faire plaisir » aux soignants, soit que ceux-ci l'aient « choisi » justement pour son attitude

**L'alliance qui existe dans notre pays entre les associations d'usagers, de familles, de professionnels et des élus locaux est le meilleur vecteur pour une campagne ciblée et utile.**

Fédération nationale des associations d'usagers en psychiatrie <http://fnapsy.org>



## LE POINT DE VUE DE LA PRINCIPALE ASSOCIATION DE FAMILLES CONCERNEES (UNAFAM)

### UNION NATIONALE DES AMIS ET FAMILLES DE MALADES PSYCHIQUES

L'Unafam regroupe les familles concernées par les troubles psychiques sévères en la personne d'un proche. Elle dispose de représentations dans tous les départements.

Ses quelques 2000 bénévoles se consacrent à l'entraide interfamiliale et à la défense des intérêts de toutes les personnes concernées.

Son message est clairement exprimé dans ses publications, en particulier dans un livret à l'usage des personnes qui accompagnent des personnes souffrant de troubles psychiques, disponible sur son site Web : [www.unafam.org](http://www.unafam.org)

Sachant que :

L'arrivée des troubles chez une personne est un « séisme »,

une personne sur cent est touchée,

95% des personnes concernées vivent dans la cité,

Et que plus les troubles sont graves, plus ces personnes « se cachent »

**Il est donc important pour l'Unafam de :**

- faire reconnaître la population concernée,
- apporter des solutions d'aide pour les personnes malades,
- créer des dispositifs d'aide pour les familles,
- montrer à tous qu'il s'agit d'une action citoyenne.

Les familles sont au premier rang en ce qui concerne l'accompagnement au quotidien et la déstigmatisation.

C'est à ce titre que l'Unafam milite depuis des années avec ses partenaires, en faveur d'une politique commune et d'une alliance entre les représentants des usagers, des familles, des professionnels et des élus à tous les niveaux, dans les instances nationales, régionales et locales appelées à intervenir.

P7

## LE POINT DE VUE DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE (AMF)

Longtemps les maires n'ont été confrontés aux maladies mentales qu'au regard d'urgences psychiatriques lorsqu'ils devaient prendre des décisions d'hospitalisations d'office afin de protéger l'entourage de la personne ou la personne elle-même.

Ils sont désormais touchés et heurtés par la souffrance psychique de leurs administrés. Ils l'entendent dans leur permanence ou lors des réunions de quartiers, elle s'exprime auprès de leurs services, elle est présente dans de nombreuses demandes d'interventions sociales.

Ils constatent que les personnes handicapées psychiques sont confrontées à des problèmes qu'elles ne peuvent résoudre seules et que leurs souffrances peuvent les conduire à des gestes de violence fréquemment tournés vers elles mêmes mais aussi vers leurs proches ou d'autres encore. Déjà un certain nombre de maires, sollicités par les équipes soignantes et les intervenants sociaux, ont accepté de participer à des actions d'accompagnement complémentaires au suivi médical et à la mise en place d'un réseau de santé mentale. L'action engagée par le service de psychiatrie publique et les communes de la banlieue de Lille<sup>(4)</sup>, est à ce titre exemplaire.

D'autres réseaux se sont mis en place mais sans être généralisés et de nombreux patients n'ont pas encore le suivi médical et social qui leur serait nécessaire pour vivre au mieux dans la cité.

**Ces expérimentations ont permis de comprendre que si la souffrance psychique peut faire l'objet de soins, elle justifie aussi et dans le même temps un intense effort de prévention et d'accompagnement dans la vie quotidienne.**

**C'est à cet effort que l'AMF entend participer en s'associant à la sensibilisation des populations en faveur de la santé mentale.**

Dès Octobre 2003, l'AMF, avait souhaité que la charte « Commune handicap », signée avec les principales associations de personnes handicapées, concerne expressément le handicap psychique en sus des handicaps physiques, mentaux et sensoriels.

Cette charte, que de nombreuses communes ont déjà signée, a pour objet de sensibiliser les élus aux difficultés rencontrées par les personnes handicapées dans l'accès aux services et équipements communaux et de proposer le cadre général de mesures à engager localement pour répondre à leurs demandes spécifiques et à celles de leurs familles, tant en matière d'accueil que de services.

L'AMF attache une grande importance à ces actions d'information et souhaite que cette sensibilisation concerne l'ensemble du territoire et qu'elle participe à une meilleure approche des troubles psychiques également dans les territoires ruraux.

Charte téléchargeable sur le site : [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr)

4 Faches-Thumesnil, Hellemes-Lille, Lesquin, Lezennes, Mons-en-Baroeul et Ronchin



# LE POINT DE VUE DU CENTRE COLLABORATEUR DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE (CCOMS, Lille, France)

La stigmatisation et la discrimination liées aux troubles psychiques retardent l'accès aux soins et perturbent la vie quotidienne des personnes qui en souffrent. Depuis quelques années, le regard de la société et des professionnels de santé change peu à peu, mais beaucoup reste encore à faire. Régulièrement, les faits divers liés plus ou moins directement aux problèmes de santé mentale dramatisent les questions sur les troubles psychiques, interrogent la société sur les soins psychiatriques et le suivi, et en définitive renforcent l'exclusion des patients.

L'Organisation Mondiale de la Santé, a fixé les priorités suivantes pour la santé mentale en Europe (Déclaration d'Helsinki, 2005) :

1. Mieux faire comprendre l'importance du bien-être mental ;
2. **Lutter collectivement contre la stigmatisation, la discrimination et l'inégalité**, et responsabiliser et soutenir les personnes atteintes de problèmes de santé mentale et leur famille pour qu'elles participent activement à ce processus ;
3. Concevoir et mettre en œuvre des systèmes de santé mentale intégrés et efficaces englobant la promotion, la prévention, le traitement, la réadaptation, les soins et la réinsertion sociale ;
4. Disposer d'un personnel soignant compétent et efficace dans tous ces domaines ;
5. Reconnaître l'expérience et l'expertise des patients et des aidants, et s'en inspirer dans la planification et l'élaboration des services de santé mentale.

**Les préjugés vis-à-vis des troubles psychiques et de la psychiatrie ne changeront que si les pratiques de soins évoluent.**

Il s'agit, pour éviter l'exclusion, de travailler en partenariat et d'intervenir au plus près de la personne, dans et avec son environnement quotidien : soins intensifs à domicile, équipes mobiles, réhabilitation et insertion sociales, coopération avec les associations d'usagers et les « pairs aidants », travail en réseau avec les médecins généralistes et les municipalités.

De plus, il est important de reconnaître l'existence de la parole des usagers ; ces personnes ont vécu ou vivent avec une maladie mentale et n'en n'ont pas honte, usagers, mais aussi familles et soignants dans la même lutte pour les soins et contre l'exclusion.

Aujourd'hui il ne faut plus avoir honte, il faut oser communiquer, lutter contre les discriminations liées aux troubles psychiques, et en finir avec l'amalgame entre soins psychiatriques et enfermement.

**L'alliance entre usagers, familles, professionnels et élus locaux est certainement le meilleur moyen de lutter contre la stigmatisation et de vaincre les discriminations en santé mentale.**

<http://www.who.int>

<http://www.euro.who.int>

<http://www.epsm-lille-metropole.fr>  
(rubrique CCOMS)

P9

## LA SEMAINE D'INFORMATION SUR LA SANTÉ MENTALE

La Semaine d'Information sur la Santé Mentale (SISM) est une manifestation ouverte, coordonnée par douze partenaires. On doit sa création et son lancement à l'Association Française de Psychiatrie (AFP). A partir du thème fixé chaque année par le Comité de coordination, chacun peut prendre l'initiative d'organiser une manifestation répondant aux objectifs de la SISM.

### COMITE DE COORDINATION

Association Française de Psychiatrie (AFP) • Centre Collaborateur de l'Organisation Mondiale de la Santé pour la recherche et la formation en santé mentale (CCOMS, Lille, France) • Centre National Audiovisuel en Santé Mentale (CNASM) • Fédération d'Aide à la Santé Mentale Croix-Marine (FASM Croix-Marine) • Fédération Française de Psychiatrie (FFP) • Fédération Nationale des Associations d'usagers de la Psychiatrie (FNAPsy) • Société Médicale Balint • Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques (UNAFAM) • Union Régionale de la Mutualité Francilienne (URMF).

### LES OBJECTIFS DE LA SISM

1. **CONVIER** aux réunions de la SISM un public qui n'est pas habituellement sensibilisé aux questions de santé mentale, dans un double but de pédagogie et de dédramatisation.
2. **INFORMER**, à partir du thème annuel, sur les différentes approches de la santé mentale.
3. **RASSEMBLER** par cet effort de communication, acteurs et spectateurs des manifestations, professionnels et usagers de la santé mentale.
4. **AIDER** au développement des réseaux de solidarité, de prévention et de soin en santé mentale.
5. **FAIRE CONNAÎTRE** les lieux, les moyens et les personnes pouvant apporter un soutien ou une information de proximité.

### L'ORGANISATION DE LA SISM

- La SISM a lieu chaque année durant la troisième semaine de mars
- Plus de 300 manifestations sont organisées sur l'ensemble du territoire : conférences, débats, visites de lieux de soins, journées portes ouvertes, films, expositions, pièces de théâtre ...
- Usagers, familles, médecins généralistes, psychiatres, psychanalystes, psychologues, membres des associations, chercheurs, enseignants, journalistes, élus locaux, artistes, juristes, infirmiers, travailleurs sociaux... informent, expliquent, débattent, répondent aux questions du grand public.

PROFESSIONNELS, USAGERS, FAMILLES, ELUS, ARTISTES, CHACUN PEUT PRENDRE L'INITIATIVE D'ORGANISER UNE MANIFESTATION REPOUNDANT AUX OBJECTIFS DE LA SISM

Dossier de présentation et formulaire d'inscription des manifestations  
téléchargeables sur le site [www.unafam.org](http://www.unafam.org)



# Et si votre voisin voit autre chose que vous... Vous le mettez à l'écart ?



**ACCEPTER LES DIFFÉRENCES,  
ÇA VAUT AUSSI POUR LES TROUBLES PSYCHIQUES**

Avec le soutien financier de : Fondation de France, Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES), Délégation interministérielle à la Ville (DIV), ADESM, Psychom75, ASEP et ADH.



[www.accepterlesdiffereces.com](http://www.accepterlesdiffereces.com)

P11

## ACCEPTER LES DIFFERENCES, ÇA VAUT AUSSI POUR LES TROUBLES PSYCHIQUES

### LES PARTENAIRES DE LA CAMPAGNE

- **Fédération Nationale des associations d'usagers de la psychiatrie (FNAPSY - [www.fnapsy.org](http://www.fnapsy.org))**
- **Union nationale des amis et familles de malades psychiques (UNAFAM - [www.unafam.org](http://www.unafam.org))**
- **Association des Maires de France (AMF - [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr))**
- **Centre collaborateur de l'Organisation Mondiale de la Santé, pour la recherche et la formation en santé mentale (CCOMS, Lille France - [www.epsm-lille-metropole.fr](http://www.epsm-lille-metropole.fr) rubrique CCOMS)**

### Avec l'aide financière de :

- La Fondation de France, dans le cadre de son programme « Maladies psychiques et vie quotidienne des personnes adultes » ([www.fdf.org](http://www.fdf.org))
- L'institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES ; [www.inpes.gouv.fr](http://www.inpes.gouv.fr))
- La Délégation interministérielle à la ville (DIV) Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville ([www.ville.gouv.fr](http://www.ville.gouv.fr))
- L'Association des établissements gérant des services de santé mentale (ADESM)
- Le PSYCOM75, syndicat interhospitalier des établissements de santé mentale de Paris ([www.psycom75.org](http://www.psycom75.org))
- L'Association septentrionale d'épidémiologie psychiatrique (ASEP)
- L'Association des directeurs d'hôpital (ADH ; [www.adh-asso.org](http://www.adh-asso.org))
- L'Union sociale pour l'habitat ([www.union-habitat.org](http://www.union-habitat.org))

Campagne soutenue par la Fédération française de psychiatrie, la Fédération Hospitalière de France et la Conférence des présidents de commission médicale de centres hospitaliers spécialisés.